

Mesures de prévention des infections lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien des installations du CISSSO.

Émise par : Direction générale
En vigueur octobre 2018

1. Objectifs

- Fournir des lignes directrices pour réduire le risque d'infection liée aux soins de santé qui peut être causée par la dispersion de poussière, de bactéries et de champignons dans l'environnement lors d'activités de construction, de rénovation et d'entretien.
- Protéger la clientèle, les visiteurs et les travailleurs de la santé.
- Respecter la norme canadienne CSA-Z317.13-17 Lutte contre l'infection pendant les travaux de construction, de rénovation et d'entretien dans les établissements de santé.

2. Champ d'application

Ce cadre de référence s'applique pour tous travaux de construction, de rénovation et d'entretien effectués dans une installation du CISSS de l'Outaouais.

3. Personnes visées

Tous les employés de l'organisation, les entrepreneurs, les fournisseurs de même que les firmes extérieures qui sont impliqués dans la construction, la rénovation et l'entretien au sein d'une installation du CISSS de l'Outaouais sont tenus de connaître et de se conformer aux normes de prévention des infections décrites dans ce document.

4. Définitions

Appareil de traitement de l'air de construction (ATAC) : Appareil servant à déplacer l'air filtré avec filtre HEPA hors d'un chantier. Les ATAC sont utilisés pour produire une pression négative à l'intérieur de l'aire de construction.

Constructeur : Personne qui entreprend des travaux de construction, de rénovation, d'entretien ou de réparation. (Entrepreneur, sous-traitant, contremaître de chantier, ouvrier en construction, un ouvrier spécialisé ou un membre du service technique - installations matérielles de l'établissement)

Équipe multidisciplinaire (EMD) : Équipe composée minimalement du chargé de projet, d'un membre de l'équipe de prévention et contrôle des infections (PCI) et du gestionnaire du service/secteur. Selon la portée du projet, peut inclure d'autres parties prenantes telles que des représentants des services techniques (installation matérielle, hygiène et salubrité), constructeurs, et d'autres personnes identifiées au cours du processus

Filtre à particules d'air à haute efficacité (HEPA) : Un filtre à air avec une efficacité de 99,97 % dans l'élimination des particules en suspension dans l'air de 0,3 µm ou plus de diamètre.

5. Modalités

- Les contrats de l'établissement, qui impliquent des travaux de construction, de rénovation et d'entretien, doivent inclure une clause voulant que le contractant s'engage à respecter ce cadre de référence.
- En tout temps, l'équipe de PCI peut émettre des directives, allant jusqu'à l'interruption des travaux si la santé des usagers est jugée à risque.
- Une équipe multidisciplinaire doit être formée pendant les phases de consultation initiales pour la préparation des plans de construction ou de rénovation et du choix des mesures préventives à mettre en place. Un formulaire d'analyse du risque doit être rempli conjointement (annexe 1).

6. Responsabilités

6.1. Chargé de projet

- Assurer le lien avec l'équipe de PCI et le gestionnaire responsable du service/secteur, et ce, dès les premières réunions de planification.
- Déterminer les circuits de circulation des matériaux de démolition, de construction, du personnel, des usagers et visiteurs, ainsi que du matériel de soins en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire.
- S'assurer du respect des mesures de PCI en assurant le suivi des inspections quotidiennes du contremaître du chantier (annexe 3). Lors de non-respect des mesures, faire effectuer les correctifs appropriés dans les meilleurs délais et aviser la PCI.
- Aviser l'équipe multidisciplinaire de tout changement dans les interventions planifiées.
- Coordonner la séance de formation en PCI pour les constructeurs et leurs employés en collaboration avec la PCI. (Formation ENA 1977 : Prévention des infections pendant les travaux dans les établissements de santé)
- Sélectionner des matériaux qui ne sont pas susceptibles de subir des dommages causés par l'humidité et qui sont résistants à la corrosion.
- Inspecter et faire nettoyer, à la fin des travaux, les conduits de ventilation si ceux-ci ont été contaminés par des poussières ou des saletés.
- Approuver le nettoyage final du fournisseur en collaboration avec un membre de l'équipe de PCI.
- Demander le nettoyage et la désinfection terminale par le service d'hygiène et salubrité.

- Identifier les conduites d'eau qui seront touchées par les travaux et réaliser les éléments suivants :
 - Identifier les conduites de plomberie qui devront être fermées temporairement.
 - Déterminer la méthode de désinfection des conduites d'eau avant la remise en service.
 - S'assurer qu'un écoulement d'eau d'une durée de 15 minutes soit fait à tous les robinets en aval de l'intervention réalisée sur la tuyauterie.

6.2. Constructeur et leurs employés

- Appliquer rigoureusement les consignes de PCI émises lors du contrat/plan de travail avec le CISSSO.
- Se conformer aux exigences du chargé de projet et lui signaler toute anomalie ou interrogation.
- S'assurer de compléter la formation ENA 1977 : « Prévention des infections pendant les travaux dans les établissements de santé », AVANT le début des travaux.

6.3. Service d'hygiène et salubrité

- Si requis, ajuster la fréquence de nettoyage dans les zones adjacentes à la zone de travaux.
- Effectuer un ménage complet de la zone des travaux avant le retrait des écrans anti-poussière et un dernier ménage des surfaces après le retrait des écrans anti-poussière.

6.4. Équipe de PCI

- Supporter le chargé de projet en ce qui concerne les mesures de PCI à instaurer et la formation des constructeurs
- Identifier les populations à risque et en aviser l'équipe multidisciplinaire afin de définir les mesures à prendre
- Assumer la responsabilité partagée de la vigie de chantier en surveillant la conformité des mesures PCI selon le plan de travail établi, comme le respect des consignes, l'état de propreté et signaler tout problème aux responsables des services concernés.
- Effectuer régulièrement des audits à l'extérieur des zones de chantier de construction et émettre les directives appropriées au chargé de projet s'il y a lieu.
- Émettre les directives appropriées allant jusqu'à l'interruption des travaux si la santé des usagers est compromise.
- Participer, au besoin, aux réunions de projet.

6.5. Gestionnaire et personnel des services/secteurs où ont lieu les travaux

- Informer le personnel ainsi que les autres personnes (usagers, visiteurs, bénévole, etc) de son secteur des travaux et des mesures à respecter.
- Dégager la zone des travaux.
- Planifier et surveiller la circulation des usagers, des visiteurs et du personnel afin d'éviter la circulation dans la zone des travaux.

Mesures de prévention des infections lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien des installations du CISSSO		No : ATTRIBUÉ PLUS TARD
Adoptée au Comité de Direction Date : 2018-10-01	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2025-01-23	Page 3 sur 16

- Aviser le service technique de tout changement de la coloration de l'eau.
- Assumer la responsabilité partagée de la vigie de chantier en surveillant la conformité des mesures PCI selon le plan de travail établi, comme le respect des consignes, l'état de propreté et signaler tout problème au chargé de projet et à l'équipe PCI.

7. Procédure

Une demande d'approbation des mesures de prévention doit être soumise au service de prévention des infections par le chargé de projet pour toutes les classes de travaux lors de la planification initiale. Cette demande peut être faite lors d'une rencontre de planification initiale ou à l'aide du formulaire à l'annexe 1. Pour ce faire, il importe d'abord et avant tout de classer le projet selon les travaux à réaliser. La classification suivante guidera le chargé de projet dans cette démarche.

7.1. Types de travaux

Type A	<p>Travaux d'inspection et non invasifs ne générant pas de poussière ou ne nécessitant pas de couper des murs ni d'accéder au plafond pour des raisons autres que l'inspection visuelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Enlever un seul carreau de plafond pour inspection visuelle seulement. ▪ Travaux de peinture (sans sablage) et pose de revêtements muraux. ▪ Travaux de finition électrique. ▪ Travaux de plomberie d'un seul appareil sanitaire dans une zone localisée (interruption de l'eau pour < une heure.)
Type B	<p>Travaux de faible envergure et de courte durée (< deux heures) qui génèrent peu de poussière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Installation de câblage. ▪ Travaux qui nécessitent l'accès à des puits mécaniques. ▪ Installation/réparation de petits ouvrages électriques. ▪ Peinture avec sablage de petite surface. ▪ Travaux de plomberie qui perturbent l'approvisionnement en eau d'au plus 3 appareils sanitaires pour moins d'une heure (ou un seul appareil pour plus d'une heure).
Type C	<p>Travaux qui génèrent une quantité modérée à élevée de poussière, nécessitant la démolition/l'enlèvement de tout élément ou un assemblage. Les travaux qui peuvent être terminés en un seul quart de travail ou des quarts de travail contigus (sans arrêt de surveillance par un chef de chantier).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sablage des murs avant de les peindre ou de poser un revêtement. ▪ Travaux mineurs dans la canalisation. ▪ Travaux d'électricité au-dessus des plafonds. ▪ Travaux de câblage majeurs. ▪ L'enlèvement de revêtement de plancher et des carreaux de plafond. ▪ Construction de nouveaux murs. ▪ Travaux de plomberie qui perturbent l'approvisionnement en eau de plus de 3 appareils sanitaires pour moins d'une heure.

Type D	<p>Démolition, construction ou rénovation majeure qui nécessitent des quarts consécutifs/non contigus de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démolition importante. ▪ Excavation du sol. ▪ Changement de systèmes de câblage entiers. ▪ Nouvelle construction. ▪ Travaux de plomberie qui perturbent l’approvisionnement en eau de plus de 3 appareils sanitaires pour plus d’une heure.
---------------	---

7.2. Groupe à risque selon l’emplacement géographique

Afin de remplir le formulaire d’analyse, le chargé de projet doit déterminer le groupe à risque auquel appartiennent les travaux à venir tels que définis dans le tableau ci-bas.

Groupe 1 <i>Secteurs à faible risque</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureaux administratifs. ▪ Unité de soins vacante (espace vide ou mis hors service) ▪ Aires publiques. ▪ Salle de lavage et de nettoyage du linge souillé. ▪ Ateliers d’installation fixe et zones d’entretien ménager.
Groupe 2 <i>Secteurs à risque moyen</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aire de soins sauf groupes 3 – 4. ▪ Cliniques externes sauf oncologie et chirurgie. ▪ Unité de soins inoccupée. (Service ambulatoire en dehors des heures de service ou espace vacant qui abrite encore de l’équipement utilisé) ▪ Salle d’autopsie et morgue. ▪ Salle de physiothérapie, d’ergothérapie.
Groupe 3 <i>Secteurs à risque moyen élevé</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Salle d’urgence sauf salle de trauma. ▪ Radiologie, échographie, médecine nucléaire, etc. ▪ Salle de naissance. ▪ Pédiatrie, pouponnière. ▪ Chirurgie d’un jour/mineure. ▪ Hydrothérapie. ▪ Gestion de la manutention/entreposage des fournitures et matériel (magasin). ▪ Laboratoires. ▪ Gériatrie, soins prolongés. ▪ Aire de préparation et service des repas, salle à manger. ▪ Inhalothérapie. ▪ Salles de traitement et d’entreposage de linge propre. ▪ Unité de médecine et chirurgie générale.
Groupe 4 - <i>Secteurs à risque élevé</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Unité de soins intensifs. ▪ Bloc opératoire (incluant la salle de réveil). ▪ Unité et clinique externe d’oncologie. ▪ Unité de transplantation et de leurs cliniques externes.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Centre d'immunodéficience. ▪ Salle de trauma à l'urgence. ▪ Salle de dialyse. ▪ Endoscopie, cystoscopie, bronchoscopie. ▪ Laboratoire de culture cellulaire. ▪ Salle de traitement et d'entreposage des fournitures stériles. ▪ Unité des soins aux brûlés. ▪ Néonatalogie. ▪ Pharmacie. ▪ Salle de cathétérisme cardiaque et angiographie. ▪ Salles pour usagers atteints de maladies cardiovasculaires/ cardiologie. ▪ Salle de soins dentaires.
--	---

7.3. Classe des travaux

La classification des mesures de prévention est établie en fonction du type de travaux et du groupe à risque.

		TYPE DE TRAVAUX			
		A	B	C	D
SECTEUR (groupe)	1	Classe I	Classe II*	Classe II	Classe III
	2	Classe II	Classe II	Classe III	Classe IV
	3	Classe II	Classe III*	Classe III	Classe IV
	4	Classe II	Classe III*	Classe IV	Classe IV

* Travaux avec accès au plafond : une classe de travaux inférieure peut être permise selon certaines conditions. À déterminer par le service de PCI.

L'annexe 2 présente les quatre grandes classes de mesures préventives

8. Responsable(s) de la mise en œuvre du cadre de référence

L'application de ce cadre de référence relève conjointement de la direction des services techniques et du service de prévention des infections.

La direction des services techniques coordonne et assure le leadership pour l'application des mesures décrites dans ce cadre de référence auprès des employés de l'établissement, des entrepreneurs, des fournisseurs de même qu'auprès des firmes extérieures.

Le service de prévention collabore de façon étroite avec la direction des services techniques pour l'évaluation des mesures de prévention et la surveillance de leur application. Pour ce faire, le service de prévention des infections doit être avisé de tous les travaux.

Le service de prévention des infections peut demander à la direction des services techniques d'interrompre temporairement les travaux en cas de non-respect majeur des mesures de préventions ou en l'absence de correction, après un délai raisonnable, d'une situation non conforme signalée par la prévention des infections.

Mesures de prévention des infections lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien des installations du CISSSO		No : ATTRIBUÉ PLUS TARD
Adoptée au Comité de Direction Date : 2018-10-01	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2025-01-23	Page 6 sur 16

9. Annexes

- Annexe 1 – Plan de travail
- Annexe 2 – Mesures de prévention à mettre en place selon les classes I à IV
- Annexe 3 – Inspection quotidienne des travaux CLASSE III et IV par le contremaître de chantier
- Annexe 4 – Liste de vérification du nettoyage final par le contremaître de chantier
- Annexe 5 – Liste de vérification avant le début des travaux CLASSE III et IV par PCI et chargé de projet
- Annexe 6 - Écran anti-poussières

10. Référence

Association canadienne de normalisation (2022), Lutte contre l'infection pendant les travaux de construction de rénovation et d'entretien dans les établissements de santé, Z317.13-12

Mesures de prévention des infections lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien des installations du CISSSO		No : ATTRIBUÉ PLUS TARD
Adoptée au Comité de Direction Date : 2018-10-01	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2025-01-23	Page 7 sur 16

Annexe 1 - Plan de travail - Formulaire d'analyse du risque

Titre du projet :					
Lieu du projet :	CHSLD du Pontiac	Début des travaux	2026/04/01	Fin prévue des travaux	À valider/ JJ
Chargé de projet :	Rémi Pétrin	Entrepreneur/constructeur	À déterminer		
Description sommaire	AJOUT D'UN SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT				
Secteurs ou unités impactés par le projet : Salle mécanique					
Au-dessus de la zone de construction :	N/A	Au-dessous de la zone de construction :	N/A		
Adjacents à la zone de construction :	N/A	Autres aires touchées *	N/A		

*Reliées par conduits/canalisations

Liste des personnes-ressources

Représentant	Nom/tél.	Représentant	Nom/tél.
Chef de service	Trevor Tanguay	Service de PCI	Cynthia Paquet
Service d'hygiène et salubrité	Trevor Tanguay	Autre	

Métiers impliqués (Cocher « PCI » si formation reçue en prévention et contrôle des infections depuis les 12 derniers mois)

PCI	PCI	PCI	PCI	PCI	PCI	Autre								
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Menuisier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sableur de joints	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Électricien	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plombier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre

Mesures de prévention des infections lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien des installations du CISSSO		No : ATTRIBUÉ PLUS TARD
Adoptée au Comité de Direction Date : 2018-10-01	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2025-01-23	Page 8 sur 16

Annexe 2 - Classes de mesures préventives

Mesure de prévention des infections CLASSE 1	
Réduction des poussières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune cloison temporaire n'est requise. ▪ Protéger des poussières, les équipements et les fournitures destinés aux soins des usagers. ▪ Favoriser la captation de la production de poussières à la source. ▪ Au besoin, utiliser l'aspirateur muni d'un filtre HEPA pour nettoyer les vêtements, chaussures, chapeaux de sécurité, matériaux et équipements lorsqu'ils sont poussiéreux. ▪ Refermer toute ouverture dès que possible (plafonds, murs, planchers, etc.).
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre les déchets dans des sacs hermétiques avant de les déplacer à l'extérieur de la zone de chantier.
Travaux de plomberie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir les interruptions d'eau pendant les périodes de faible activité. ▪ Après avoir exécuté un travail de plomberie, vérifier que l'environnement est sec et signaler toute fuite d'eau. ▪ Pour l'eau propre à la consommation, procéder à un écoulement d'eau de 15 minutes, à tous les robinets en aval de l'intervention réalisée et nettoyer les aérateurs par la suite.
Entretien du chantier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir propres toutes les aires de travail.
Nettoyage final	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Retirer le matériel de protection. ▪ Procéder au nettoyage final et à la désinfection des lieux.
Mesure de prévention des infections CLASSE 2	
Réductions des poussières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Placer des écrans pour empêcher la dispersion de la poussière dans les aires adjacentes au chantier. ▪ Protéger des poussières, les équipements et les fournitures destinés aux soins des usagers. ▪ Favoriser la captation de la production de poussières à la source. ▪ Au besoin, utiliser l'aspirateur muni d'un filtre HEPA pour nettoyer les vêtements, chaussures, chapeaux de sécurité, matériaux et équipements lorsqu'ils sont poussiéreux. ▪ Refermer toute ouverture dès que possible (plafonds, murs, planchers, etc.) ▪ Placer des tapis à pellicules adhésives à l'extérieur de l'entrée de la zone des travaux pour capter la poussière. ▪ Sceller les portes inutilisées. ▪ Fermer le système de ventilation dans la zone des travaux et sceller les grilles/diffuseurs du système. ▪ Une enceinte mobile est autorisée lorsqu'applicable. Sa mise en pression négative n'est pas requise.
Gestions des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éliminer les débris dans des contenants fermés et/ou recouverts d'une bâche humide. ▪ Procéder à l'élimination des déchets selon l'horaire et la trajectoire prévue afin de réduire au maximum l'exposition de la clientèle aux contaminants potentiels.
Travaux de plomberie (conforme à CSA Z317.1.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir les interruptions d'eau pendant les périodes de faible activité. ▪ Après avoir exécuté un travail de plomberie, vérifier que l'environnement est sec et signaler toute fuite d'eau. ▪ Pour l'eau propre à la consommation, procéder à un écoulement d'eau de 15 minutes, à tous les robinets en aval de l'intervention réalisée et nettoyer les aérateurs par la suite.
Entretien du chantier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir propres toutes les aires de travail. ▪ Nettoyer à la fin de chaque quart de travail à l'aide d'une vadrouille mouillée et/ou d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA.
Nettoyage final	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant de retirer le matériel de protection, nettoyer les surfaces intérieures de ces dernières ainsi que toutes les surfaces horizontales et verticales de la zone de travaux.

Mesures de préventions des infections CLASSE 3	
Réduction des poussières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ériger un écran anti-poussière étanche. Couvrir les plafonds texturés, perforés et suspendus avec une pellicule de polyéthylène. Si impossible, l'écran doit être érigé entre le vrai plafond et le plancher (dalle à dalle) - vérifier quotidiennement l'intégrité des cloisons. (Annexe 6) ▪ En fonction des travaux à effectuer, l'équipe multidisciplinaire peut exiger la création d'un SAS afin d'assurer le maintien de la pression négative. ▪ Protéger des poussières, les équipements et les fournitures destinés aux soins des usagers. ▪ Favoriser la captation de la production de poussières à la source. ▪ Au besoin, utiliser l'aspirateur muni d'un filtre HEPA pour nettoyer les vêtements, chaussures, chapeaux de sécurité, matériaux et équipements lorsqu'ils sont poussiéreux. ▪ Refermer toute ouverture dès que possible (plafonds, murs, planchers, etc.). ▪ Placer des tapis à pellicules adhésives pour capter la poussière (si présence d'un SAS : placer aux deux entrées). ▪ Sceller les portes inutilisées. ▪ Fermer le système de ventilation dans la zone des travaux et sceller les grilles/diffuseurs du système. ▪ Maintenir de la zone des travaux en pression négative (avec filtre HEPA) en tout temps. ▪ Les appareils de traitement de l'air de construction (ATAC) utilisés devront avoir été nettoyés et munis de filtres neufs avant le début des travaux. ▪ Évacuer l'air des ATAC directement à l'extérieur et loin de toutes prises d'air. En cas d'impossibilité, l'air peut être circulé à nouveau à l'extérieur du chantier, redirigé dans les aires occupées par les groupes à risque 1 et 2 seulement. ▪ Valider la pression négative (différentiel de pression de 7,5 Pa par rapport aux secteurs adjacents) * pour le groupe à risque 4, la validation doit être faite en continu, visible à l'extérieur du chantier. ▪ Vérifier quotidiennement l'état des filtres HEPA : les remplacer s'ils sont mouillés, endommagés, obstrués ou si leur rendement est diminué. ▪ Une enceinte mobile en pression négative est autorisée lorsqu'applicable (désinfection requise avant d'entrer dans un local du groupe à risque 4).
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éliminer les débris dans des contenants fermés et/ou recouverts d'une bâche humide. ▪ Procéder à l'élimination des déchets selon l'horaire et la trajectoire prévue afin de réduire au maximum l'exposition de la clientèle aux contaminants potentiels. ▪ Si une chute à déchets est utilisée pour l'élimination des débris, s'assurer qu'une trappe d'accès empêche que la poussière ne revienne par le haut. Le bac de réception devra être placé loin d'une prise d'air extérieure et recouvert d'une bâche pour minimiser la dispersion de poussière.
Travaux de plomberie (conforme à CSA Z317.1.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir les interruptions d'eau pendant les périodes de faible activité. ▪ Après avoir exécuté un travail de plomberie, vérifier que l'environnement est sec et signaler toute fuite d'eau. ▪ Pour l'eau propre à la consommation, procéder à un écoulement d'eau de 15 minutes, à tous les robinets en aval de l'intervention réalisée et nettoyer les aérateurs par la suite.
Entretien du chantier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir propres toutes les aires de travail. ▪ Prévoir l'ajout de nettoyage dans les secteurs adjacents durant la période des travaux. ▪ Nettoyer à la fin de chaque quart de travail à l'aide d'une vadrouille mouillée et/ou d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA.
Nettoyage final	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant de retirer le matériel de protection, nettoyer les surfaces intérieures de ces dernières ainsi que toutes les surfaces horizontales et verticales de la zone de travaux. ▪ Remplir l'annexe 4.

Mesures de prévention des infections lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien des installations du CISSSO		No : ATTRIBUÉ PLUS TARD
Adoptée au Comité de Direction Date : 2018-10-01	<input checked="" type="checkbox"/> Révision : Date : 2025-01-23	Page 11 sur 16

Mesure de prévention des infections CLASSE 4	
Réduction de la poussière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ériger un écran anti-poussière étanche. Couvrir les plafonds texturés, perforés et suspendus avec une pellicule de polyéthylène. Si impossible, l'écran doit être érigé entre le vrai plafond et le plancher (dalle à dalle) - vérifier quotidiennement l'intégrité des cloisons. (Annexe 6) ▪ Si un écran anti-poussière rigide (placoplâtre) est favorisé, installer une protection temporaire en polyéthylène avant sa construction. ▪ Ériger une antichambre (SAS) permettant l'entreposage des vêtements de protection et la présence d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA permettant aux ouvriers de se dépoussiérer adéquatement avant d'accéder aux espaces occupés du bâtiment. ▪ La porte du SAS et celle du chantier ne doivent en aucun cas être ouvertes en même temps. ▪ Placer un tapis à pellicules adhésives devant chacune des portes. ▪ Protéger des poussières, les équipements et les fournitures destinés aux soins des usagers. ▪ Favoriser la captation de la production de poussières à la source. ▪ Au besoin, utiliser l'aspirateur muni d'un filtre HEPA pour nettoyer les vêtements, chaussures, chapeaux de sécurité, matériaux et équipements lorsqu'ils sont poussiéreux. ▪ Refermer toute ouverture dès que possible (plafonds, murs, planchers, etc.). ▪ Sceller les portes inutilisées. ▪ Fermer le système de ventilation dans la zone des travaux et sceller les grilles/diffuseurs du système. ▪ Maintenir la zone des travaux en pression négative (appareil avec filtre HEPA) en tout temps. ▪ Les ATAC utilisés devront avoir été nettoyés et munis de filtres neufs avant le début des travaux. ▪ Évacuer l'air des ATAC directement à l'extérieur et loin de toutes prises d'air. En cas d'impossibilité, l'air peut être circulé à nouveau à l'extérieur du chantier, redirigé dans les aires occupées par les groupes à risque 1 et 2 seulement. ▪ Valider la pression négative (différentiel de pression de 7,5 Pa par rapport aux secteurs adjacents) * pour le groupe à risque 4, la validation doit être faite en continu, visible à l'extérieur du chantier. ▪ Vérifier quotidiennement l'état des filtres HEPA : les remplacer s'ils sont mouillés, endommagés, obstrués ou si leur rendement est diminué. ▪ Une enceinte mobile en pression négative est autorisée lorsqu'applicable (désinfection requise avant d'entrer dans un local du groupe à risque 4).
Vêtement de protection	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les ouvriers doivent revêtir une combinaison de travail et des couvre-chaussures avant d'entrer dans la zone de travail et la retirer chaque fois qu'ils doivent en sortir.
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'installation d'une chute à déchet : s'assurer qu'une trappe d'accès empêche que la poussière ne revienne par le haut. Le bac de réception devra être placé loin d'une prise d'air extérieure et recouvert d'une bâche pour minimiser la dispersion de poussière. ▪ Si besoin, placer les débris dans des contenants fermés et/ou recouverts d'une bâche humide et procéder à l'élimination des déchets selon l'horaire et la trajectoire prévue afin de réduire au maximum l'exposition de la clientèle aux contaminants potentiels.
Travaux de plomberie (conforme à CSA Z317.1.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir les interruptions d'eau pendant les périodes de faible activité. ▪ Après avoir exécuté un travail de plomberie, vérifier que l'environnement est sec et signaler toute fuite d'eau. ▪ Pour l'eau propre à la consommation, procéder à un écoulement d'eau de 15 minutes, à tous les robinets en aval de l'intervention réalisée et nettoyer les aérateurs par la suite.
Entretien du chantier	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir propres toutes les aires de travail. ▪ Prévoir l'ajout de nettoyage dans les secteurs adjacents durant la période des travaux. ▪ Nettoyer à la fin de chaque quart de travail à l'aide d'une vadrouille mouillée et/ou d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA.
Nettoyage final	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant de retirer le matériel de protection, nettoyer les surfaces intérieures de ces dernières ainsi que toutes les surfaces horizontales et verticales de la zone de travaux. ▪ Remplir l'annexe 4.

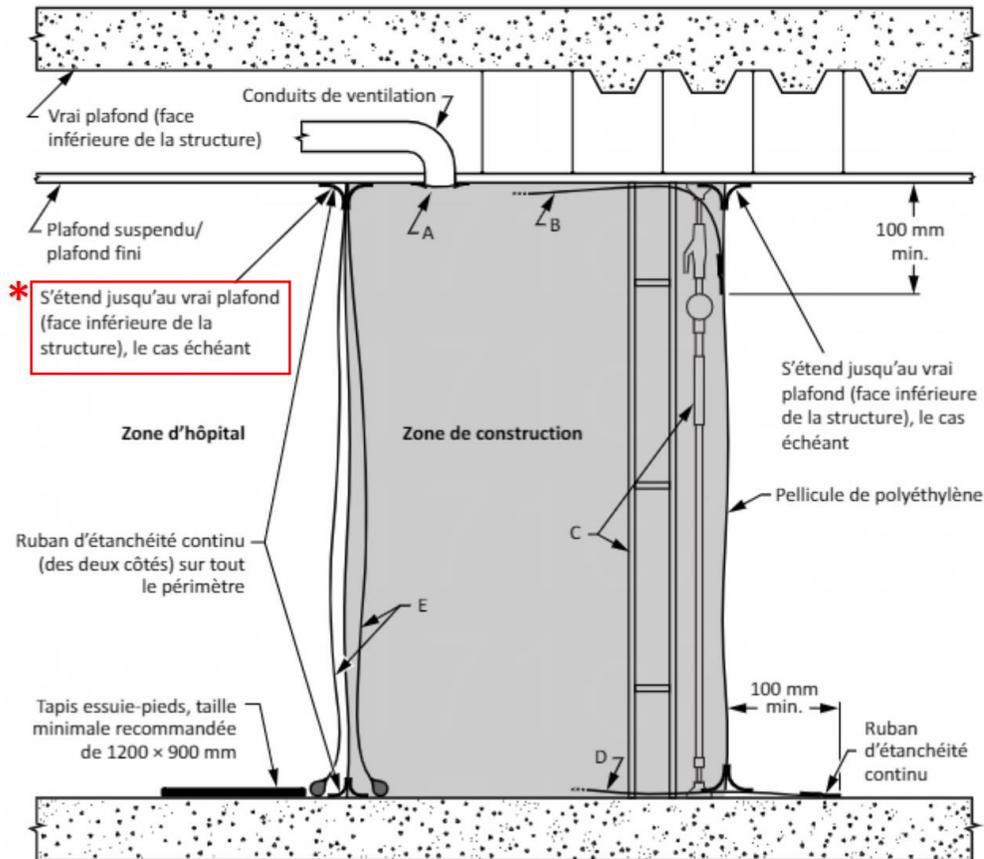
Annexe 4 - Nettoyage final de la zone des travaux – Contremaître de chantier

Projet :	Secteur des travaux :
Date du nettoyage et désinfection :	Heure :
Inspection effectuée par :	
Responsable construction :	Signature :

		Oui	Non	S.O.	
1.	Aucune ouverture n'est présente dans les murs, planchers ou plafonds avant le début du nettoyage.				
2.	Au besoin, les accumulations de saletés ont été grattées avant le nettoyage.				
3.	À la suite du nettoyage, toutes les surfaces horizontales sont exemptes de poussières :	Mobilier fixe (comptoir, etc.) et chaises			
		Tablettes et encadrement des fenêtres			
		Dessus et rebords des cadres de portes			
		Planchers			
		Dessus de lampes			
		Tablettes			
		Tiroirs et intérieur des armoires			
		Éléments terminaux de ventilation			
		Plafonds et intérieur des luminaires			
		Dessus des plaintes de plancher			
		Prises de courant et interrupteurs			
4.	À la suite du nettoyage, toutes les surfaces verticales sont exemptes de poussières :	Murs			
		Portes			
		Fenêtres			
		Panneaux d'armoire			
		Grilles de ventilation			
		Calorifères			
Autres (spécifiez)					
5.	L'extérieur des appareils à filtration absolu a également été nettoyé et est exempt de poussières.				
6.	Les polyéthylènes ou diachylons qui recouvrent les détecteurs de fumée, grilles de ventilation et autres ont préalablement été nettoyés avant de les retirer. Ceux-ci ne sont retirés qu'après le ménage complet du chantier.				
7.	À la suite du nettoyage, les cloisons temporaires sont exemptes de poussières. Elles ne seront retirées qu'après l'approbation du chargé de projet.				

Annexe 6 – Écran anti-poussières

Figure F.1
Mesure de prévention II : écran anti-poussière contre l'infection — Vue en élévation
(Voir l'article 7.3.2.2.)



Légende :

- A = Sceller les fenêtres, les portes inutilisées, les puits, les panneaux d'accès, les prises de courant, les prises d'air, les grilles, les sorties d'air, les événements, les événements d'alimentation et de retour d'air, les drains inutilisés et tous les autres accès aux ouvertures et sources possibles de fuites d'air dans le plancher, les murs et le plafond.
- B = Couvrir les plafonds texturés, perforés et suspendus avec une pellicule de polyéthylène retenue par un ruban d'étanchéité continu.

(à suivre)

*Dans le cas des travaux effectués au-dessus du faux plafond alors qu'on ne peut pas couvrir les plafonds texturés, perforés et suspendus avec une pellicule, il doit y avoir un écran se prolongeant jusqu'au vrai plafond